Image not found or type unknown

Devis en partie honoré et somme versée a récupérer ...

Par **Lasserre Pierre**, le **16/04/2017** à **17:33**

Bonjour, Notre syndic a fait établir un devis par une entreprise pour des travaux extérieurs. Nous avons versés les 1300€ demandées à la signature du devis (pas de mention d'acomptes ou d'arrhes) sur un total de 4400 €, le solde devant être réglé à la fin du chantier, soit 5 semaines plus tard. Malheureusement à la 3ème semaine, voyant que son travail ne donnaient pas les résultats les mentionnés sur le devis, nous avons acceptés d'un commun accord, qu'il remballe son matériel et "laisse" tomber le chantier, sans bien sûr lui verser le solde. Notre question est de savoir si nous pouvons et comment récupérer la somme versée à la signature du devis, ou au moins une partie ...(l'entreprise doit "normalement[smile17]" nous faire une proposition financière pour clore l'affaire ...) Merci de votre aide, car depuis des tensions se créées entre les occupants des lieux

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés